



10 Rue du Bouquet
91390 MORSANG SUR ORGE
Tel : 07.85.33.73.54
Mail : christian.roussel@christek-services.fr
Site : <https://www.christek-services.fr>



CHRISTEK SERVICES

Exploitation des Equipements sous Pression

FORMATEUR

Formation Professionnelle

CONSULTANT

Assistance Technique et Réglementaire



MON PROJET VOTRE DEVELOPPEMENT

ACCOMPAGNEMENT CHRISTIAN ROUSSEL

Toutes les dispositions applicables réglementairement pour l'exploitation des Equipements Sous Pression "ESP" sont malheureusement très complexes à mettre en oeuvre, je suis là en tant que spécialiste pour vous guider.

Mon expérience, depuis 2001, dans l'expertise et la formation dans le domaine de l'exploitation des équipements sous pression.

&

Ma société ChrisTeK Services SASU, depuis 2019, pour mieux répondre à vos demandes, être plus réactif et efficace dans mes services.

FORMATION

- Exploitation d'un Autoclave
- Exploitation d'une chaufferie APHP/SPHP
- Arrêté ministériel du 20/11/2017
- Systèmes frigorifiques - CTP USNEF
- Directive 2014/68 UE
- Formation sur mesure

CONSULTANT

- Recensement des équipements
- Constitution du dossier d'exploitation
- Rédaction de plan ou programme de contrôle
- Déclaration de mise en service
- Assistance sur mesure

UN PROJET QUI EVOLUE



ASSISTANCE

Trouver le bon chemin
Techniquement et
Réglementairement



FORMATION

Informé et rendre
compétent votre
personnel



CONTRÔLE & SECURITE

Se garantir le meilleur
résultat



FORMATION

PROFESSIONNELLE

Organisme de Formation (OF) enregistré sous le numéro 11911076791.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

REGLEMENTATION

Trois supports de formation possibles :

- L'AM du 20/11/2017
- Les systèmes frigorifiques - CTP USNEF
- La Directive 2014/68 UE - DESP

EXPLOITATION

Quatre supports de formation possibles :

- Chaufferie vapeur ou eau surchauffée APHP/SPHP
- Autoclave
- Système frigorifique
- Tous types d'ESP

THEMES ABORDES

- Risque pression et choix en conséquence
- Principaux textes
- Typologie des équipements
- Acteurs concernés
- Champ d'application
- Classification et catégories de risques
- Exigences Essentielles de Sécurité EES
- Recensement des équipements
- Règles d'installation et d'exploitation
- Déclaration de mise en service
- Contrôle de mise en service
- Habilitation du personnel
- L'Inspection Périodique
- La Requalification Périodique
- Les interventions
- Vigilance et comportement du personnel
- Entretien
- La notice du fabricant

- Risque Pression et Température
- Rupture sous pression
- Revaporisation
- Brûlure
- Dégradations
- Type d'équipements
- Fonctionnement de l'équipement
- Habilitation du personnel
- Contrôles réglementaires
- Consignes de sécurité
- Notices des fabricants
- Vigilance et comportement
- Entretien
- Les modes d'exploitation

PRATIQUE :

- Identification
- Dispositifs régulation et sécurité
- Cas de dysfonctionnement
- Application des consignes et procédures
- Analyses et tests

Plus d'informations sur la formation Chaufferie : <https://christek-services.fr/ctk-chaufferie>

Plus d'informations sur les systèmes frigorifiques : <https://christek-services.fr/ctk-froid>

Formation sur mesure adaptée à vos besoins

ChrisTeK Services - SASU au capital social de 1.000€

SIRET : 850 749 623 00011 EVRY - APE : 7490B RCS : 850749623



ASSISTANCE TECHNIQUE & REGLEMENTAIRE

TECHNIQUE

L'organisation autour du suivi en service des équipements sous pression demande une mise en application avec expérience.

REGLEMENTAIRE

Il est difficile d'identifier et d'appliquer toutes les exigences de suivi en service définies dans l'AM du 20/11/17 ainsi que tous les aménagements.

INTERVENTION

- Réunion d'information pour l'application de l'AM du 20/11/2017
- Préparation administrative et technique des équipements sous pression aux contrôles réglementaires
- Recherche des documents constructeur
- Gestion d'un parc d'équipement sous pression
- Création ou Maj d'un support de formation interne
- Création ou Maj de vos procédures d'exploitation
- Recensement / Diagnostic des équipements sous pression d'un site d'exploitation Art.6 §III de l'AM du 20/11/2017
- Constitution du dossier d'exploitation Art.6 §I de l'AM du 20/11/2017
- Rédaction de plan ou programme de contrôle
- Enregistrement de la déclaration de mise en service

CONTRÔLE :

- Contrôle de mise en service selon l'art.11 de l'AM du 20/11/2017
- Inspection périodique en tant que personne compétente selon l'art.2 point 4 de l'AM du 20/11/2017

Plus d'informations :

- Sur mes services en général : <https://christek-services.fr/mes-services>
- Sur les systèmes frigorifiques : <https://christek-services.fr/ctk-froid>
- Comment identifier un système frigorifique soumis à suivi réglementaire
<https://prezi.com/view/id8Ecm9YQGoZOuxvuWKC>